



COMMUNE DE DUILLIER

DEMANDE D'AUTORISATION MUNICIPALE

Demande d'autorisation pour transformations et travaux intérieurs ou extérieurs relevant de la compétence municipale (à remettre au greffe par courrier et courriel)

Requérants

Noms :

Adresse :

Adresse électronique :

Téléphone :

Propriétaire(s)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Adresse électronique :

Téléphone :

Objet de la demande

Numéro de parcelle :

Adresse :

Nature des travaux : Description détaillée avec dimensions de la construction projetée

A joindre au formulaire :

Plan de la parcelle avec implantation

Croquis ou photo

Date : Signature des requérants :

Signature (s) du/des propriétaires :

Signature des voisins pour accord (en cas de travaux extérieurs)

Nom, prénom, n° de parcelle..... Signature.....

Nom, prénom, n° de parcelle..... Signature.....

Nom, prénom, n° de parcelle..... Signature.....

Nom, prénom, n° de parcelle..... Signature.....

Décision municipale

Remarques de la Municipalité :

Autorisation accordée / refusée, le..... Les droits des tiers demeurent réservés

Emolument demandé : CHF 100.—

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Voies de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Cour de Droit administratif et public du Tribunal cantonal. L'acte de recours doit être déposé auprès de la CDAP dans les trente jours suivant la communication de la décision attaquée ; il doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours. Le cas échéant, ce dernier est accompagné de la procuration du mandataire. En cas de rejet du recours, les frais d'instruction et émoluments peuvent être mis à la charge du recourant.